

BULLETIN SPÉCIAL CPE



Le SNES est un syndicat pluri-catégoriel qui regroupe tous les membres de l'équipe éducative : professeurs, Conseillers d'Orientation Psychologues, Conseillers Principaux d'Education, personnels de vie scolaire. C'est une richesse à laquelle nous sommes très attachés.

La catégorie des CPE est au cœur des enjeux. Enjeux de métiers, avec la tentative de faire glisser les missions spécifiques du CPE vers les enseignants (Préfets des études, tuteur). Enjeux budgétaires, avec la tentation de supprimer une catégorie (et les postes afférents) qui est une spécificité en Europe. Enjeux de management, avec la volonté (ancienne) d'éclater le collectif de travail éducatif et d'ancrer le CPE dans l'équipe de direction.

Si le quotidien est souvent pesant, dans des vies scolaires marquées par la précarité et le turnover incessant des assistants d'éducation, par des relations parfois complexes avec les enseignants et les autres acteurs, nous faisons le constat que c'est lorsque l'isolement du CPE est rompu et que les liens avec l'équipe enseignante sont étroits que le métier est le plus épanouissant. Le SNES est un outil pour développer ces relations professionnelles.

Au-delà du quotidien et du métier, la question est bien celle de la reconnaissance institutionnelle du travail et du rôle du CPE. De tous les CPE. C'est pour cette raison que nous militons pour leur évaluation objective, avec une inspection spécifique par des inspecteurs issus du corps, et pour des poursuites et des débouchés de carrières généralisés, avec un ratio d'accès à la hors-classe équivalent à celui des enseignants, avec la création d'une agrégation CPE.

Le syndicalisme n'existe et n'a de sens que dans le rassemblement. Se rassembler pour être plus forts, pour obtenir ensemble ce que nous ne pourrions pas obtenir chacun de notre côté. Aucune amélioration n'est durablement possible en se plaçant dans une logique individualiste. Nos professions seront revalorisées et reconnues si nous arrivons ensemble à imposer un projet ambitieux pour l'Education. Le SNES est là pour ça. Avec le SNES-FSU tous, ensemble.

Guy Bourgeois, secrétaire académique du SNES, responsable CPE.

SOMMAIRE :

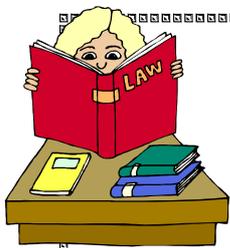
- P1 Edito - Carrière.
- P2 CPE et CA - Liberté de vote - Redéploiement
- P3 Il faut résister ! Mouvement intra.
- P4 Hors-classe—Elections

CARRIÈRE



Dans cette période où la reconnaissance de notre qualification n'est, pour le moins, pas toujours manifeste, nous nous félicitons que le SNES ait obtenu que le ministère reconnaisse enfin **l'équivalence de titre au niveau master pour les CPE titulaires.**

Ceux-ci pourront désormais s'inscrire, au même titre que les lauréats de master.



CPE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION : quelques rappels nécessaires.

Comme vous le savez, le CA est une structure tripartite composée d'élus (personnels et usagers), de personnes désignées (soit au titre des collectivités de rattachement, soit au titre de personnalités) et de membres de droit qui ne doivent leur présence qu'au titre du métier exercé au sein de l'établissement du second degré. C'est à ce titre que siège le CPE le plus ancien, sans d'ailleurs que soit signifié le sens de cette ancienneté ; on peut légitimement penser qu'il s'agit de l'ancienneté dans l'établissement, on pourrait invoquer aussi l'ancienneté dans le corps. Pour l'instant, aucune interprétation n'a prévalu et globalement l'idée d'ancienneté dans l'établissement ne pose pas de difficulté.

Juridiquement, le fait que des membres de droit, dont les chefs d'établissement, puissent voter, alors que, par essence, ils ne sont pas éligibles puisque de droit, constitue une aberration réglementaire. Pour autant, dans l'état actuel des textes, tous les membres du CA ont une égale dignité, au sens légal du terme. Hormis le chef d'établissement qui préside et dont la voix est prépondérante, en cas de partage des voix, aucun des autres membres (personnels, usagers ou personnalités) n'a de rôle spécifique au niveau des votes exprimés. Si un seul des membres en exprime le désir, le vote à bulletin secret est de

droit.

Les textes, législatifs et réglementaires, codifiés dans le Code de l'Éducation (il est à noter que le décret de 1985 sur les EPLE a été abrogé car codifié dans la partie réglementaire dudit Code), n'imposent rien à un ou plusieurs de leurs membres. Nulle mention d'une quelconque restriction dans les votes et dans l'expression. Un membre du CA a les mêmes droits et devoirs à quelque titre que s'exerce cette responsabilité : devoir de correction, de mesure dans l'expression, de confidentialité (les séances ne sont pas publiques et les votes des délibérations ne peuvent pas être nominativement attribués). A partir de ces grands principes, rien ne permet réglementairement de ligoter un CPE, qu'il soit membre de droit ou élu des personnels, tant au niveau des votes exprimés qu'au niveau de l'expression orale. Nul doute que des collègues sont cependant soumis à certaines pressions, qu'on tente d'imposer une pseudo-obligation de « loyauté » qui ne consiste qu'à suivre servilement et béatement les positions édictées par le chef d'établissement.

En aucun cas, le CPE, membre de droit n'a un quelconque devoir d'allégeance, quoi que puisse prétendre l'administration ; en cas de difficulté, n'hésitez pas à nous saisir à l'adresse suivante :

action.juridique@snes.edu

LIBERTE DE VOTE EN CA

La lecture de la revue du syndicat majoritaire des chefs d'établissement donne parfois lieu à d'heureuses surprises :

« ...d'autre part, les gestionnaires comme les CPE, siégeant en qualité de membre de droit dans les conseils d'administration d'EPL, ne sont soumis à aucune obligation de vote. » Extrait de la revue DIRECTION n° 187 d'avril 2011, page 74.



REDEPLOIEMENT de POSTES CPE à la RENTREE 2011.

Le rectorat a invité les organisations syndicales à un groupe de travail le 9 mars afin d'étudier les propositions de l'administration de redéploiement de postes de CPE à la rentrée 2011 et 2012.

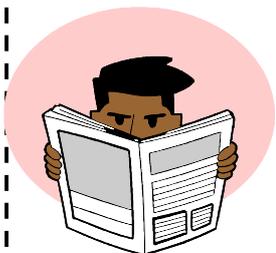
Le SNES a pris contact avec tous les établissements pour lesquels une proposition de suppression était faite afin d'avoir (ou non) des éléments pour s'opposer à ces suppressions.

Nous avons ainsi pu faire échec à la proposition de supprimer un poste au lycée C. Claudel de Troyes et avons aussitôt prévenu les collègues (qui furent un peu "surpris" quand une autre organisation syndicale les a appelé quelques jours plus tard pour annoncer la menace de suppression, le représentant de ce syndicat présent au groupe de travail n'avait pas dû faire de compte rendu !)

Nous avons aussi veillé à ce que le nombre global de postes en établissement ne soit pas diminué malgré certaines demandes de l'administration qui évoque des « dépassements budgétaires dans le cadre de la LOLF », cadre qui "oublie" la réalité du terrain.

Nous avons aussi proposé de transformer deux ZR, libérées suite à des mutations hors académie, en postes fixes afin de les implanter au lycée Marie de Champagne et au collège M. Curie à Troyes.

L'administration a pris en compte notre proposition et ces deux postes sont implantés à la rentrée 2011. Les autres créations sont au collège de Grandpré-Buzancy (08) et au collège de Chevillon (52). Comme souvent, le SNES a été le seul à intervenir lors du groupe de travail que nous avons préparé et nous avons rappelé notre exigence de la nécessité d'un poste de CPE dans tous les établissements et l'implantation d'un deuxième poste à partir de 500 élèves.



En attendant...il faut résister !



L'administration poursuit son action pour forcer l'évolution des pratiques des CPE sans changer pour l'instant la circulaire de 82 afin de calmer nos réactions et nos oppositions.

Après les textes, les faits : dans l'académie de Lyon, les CPE ont été convoqués par le Recteur à un colloque académique ayant pour objet : « la politique éducative d'établissement, enjeux, définition et pratiques ». Les points abordés : le pilotage de la vie scolaire, du projet de vie scolaire et revisiter, de manière concrète, les protocoles, démarches et outils de mise en place d'une politique éducative au sein du projet d'établissement.

La récurrente volonté de l'administration de nous rapprocher, dans un premier temps, puis de nous intégrer à l'équipe de direction répond à trois besoins (guidée par la RGPP et par l'idéologie attenante) :

- ⇒ La réduction drastique des postes de personnels de toute catégorie.
- ⇒ La disparition, à moyen ou long terme, de la fonction de CPE, unique en Europe, afin de leur faire intégrer la fonction de chef du projet éducatif, fonction qui sera certainement assimilée à un adjoint de direction.
- ⇒ La justification de l'allongement du temps de travail des enseignants, qui seront chargés de remplir (comme ils le pourront), en travaillant 35h, une grande partie des missions actuelles des CPE et des COP.

L'expérimentation en cours à travers le dispositif CLAIR et la création du préfet des études en est une illustration.

L'administration mise sur la gestion purement comptable de l'école et sacrifie tout concept de qualité, remplacé par ceux de compétence et compétitivité.

La création passée et l'introduction des personnels non enseignants (AS, COP, INF, CPE, DOC) dans les établissements scolaires répondaient à un besoin qualitatif indéniable de l'institution par rapport au suivi des élèves en complément de celui des enseignants mais aussi par rapport à une idée républicaine qui nous est chère et dont l'institution actuelle ne parle plus : **l'égalité des chances**. Nous allons donc vers une école à deux vitesses.

Malgré ce tableau pessimiste, nous savons que tous les acteurs de la communauté éducative sont convaincus de la présence indispensable des personnels non enseignants au sein des établissements et nous en faisons tous les jours l'expérience.

C'est parce que nous sommes également persuadés de l'utilité de notre fonction pour le suivi et l'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire, mais aussi pour une certaine idée de l'école fraternelle et égalitaire que nous, élus CPE du SNES, nous battons face à l'administration, que ce soit au niveau national ou au niveau académique, et ce dans les différentes instances dans lesquelles nous sommes amenés, en tant qu'élus, à siéger.

LE MOUVEMENT INTRA- ACADEMIQUE ET LE ROLE DES ELUS DU SNES

Depuis le début du mouvement, nous sommes entrés dans une phase importante de travail pour les commissaires paritaires, présents tout au long de l'année scolaire pour répondre aux diverses questions des collègues CPE. La phase des mouvements (inter, intra, TZR) reste un temps très fort de liaison et de soutien des collègues.

Une nouvelle fois, les commissaires paritaires SNES-FSU seront présents lors des Groupes de Travail et CAPA des CPE. Ils ne sont là ni pour entériner les projets de l'administration, ni pour se contenter de compromis. Et même si, au fil des mandats, on a pu constater un durcissement de certains échanges, les commissaires paritaires CPE du SNES continuent de défendre les collègues avec efficacité.

La préparation du mouvement intra, c'est le contrôle des postes vacants, la vérification des barèmes, la participation aux diverses réunions d'information, la présence à la permanence, l'accompagnement et le soutien des collègues ; puis commence le long travail d'amélioration du projet de mouvement de l'administration, par le biais de nouvelles chaînes que nous proposons afin de satisfaire au mieux les

vœux d'un plus grand nombre, dans le respect des barèmes et de l'équité.

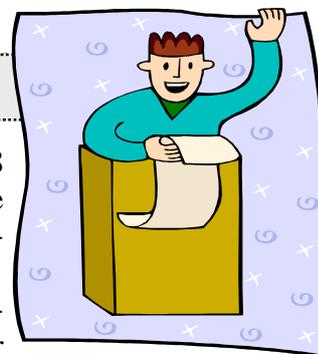
Lors du groupe de travail de vérification des barèmes pour le mouvement intra-académique, seul le SNES a proposé des modifications et nous tenons à rappeler ici que, pour nous, le travail des élus ne consiste pas seulement à envoyer des courriers mais bien un réel travail en amont.

Nous avons proposé des modifications des implantations des supports réservés aux stagiaires afin qu'aucun stagiaire ne soit seul dans un établissement et de satisfaire la demande de mutation d'un maximum de collègues.

Représentants de tous les personnels, défendant l'intérêt général et individuel des collègues, les élus du SNES ne sont ni des VPR, ni des distributeurs de cartes soldées. Par contre, vous pourrez compter sur leur savoir-faire quant au mouvement, leur probité et leur pugnacité !

**LA CAPA MUTATION INTRA- ACADEMIQUE DES CPE
AURA BIEN LIEU
LE MERCREDI 15 JUIN APRES MIDI.
cpe@reims.snes.edu**

La Hors-Classe, parlons-en !



Le nombre de promus à la Hors-Classe pour l'année 2011 est toujours de 8 (pour mémoire 4 en 2007, 5 en 2008, 8 en 2009 et 2010). Cette année encore, le contingent de 5% pour l'accès à la hors-classe est insuffisant et nous demandons le respect des accords de 1989, soit 15% du corps.

Nous savons tous l'importance, légitime, accordée à cette promotion par l'ensemble des collègues et rappelons notre revendication d'un indice terminal de 783 pour tous. Dans ce contexte de restriction budgétaire, de suppressions massives de postes, de précarité, s'instaure une gestion des personnels où l'on prône le mérite, une forme d'élitisme ; de fait, on permet à l'arbitraire de s'exprimer.

La promotion des personnels doit être la reconnaissance d'un parcours professionnel où l'ancienneté exprimée par les échelons, doit être l'élément essentiel pris en compte pour la validation d'un savoir-faire, d'un engagement au service de l'intérêt général dans une fonction publique digne de ce nom.

C'est cela qui permet une perspective transparente de carrière. Il n'est pas acceptable que les différences de rythme dans l'avancement (conséquence de la notation) soient un frein supplémentaire à la promotion. Aujourd'hui s'installent le profilage des postes et un management, qui favorise la mise en avant de stratégies personnelles.

La nouvelle évaluation qui va se mettre en place avec les entretiens individuels va renforcer l'emprise du Chef d'établissement qui exerce déjà une influence déterminante avec les différents avis qui sont, on le constate et le déplore, révélateurs d'une méconnaissance des enjeux pour les personnels. Cet avis n'est en aucune façon une notation ou évaluation de nos pratiques mais bien l'outil de l'arbitraire aveugle. Pour preuve, les incohérences : collègue dont la note administrative peut être fortement augmentée et avis différent pour le classement.

Nous devons nous opposer à cette politique d'individualisation du mérite qui n'est pas la conception de notre pratique et qui s'oppose à notre sens de l'équité, du respect des fonctions et des carrières.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES



Dans la semaine du 13 au 20 octobre 2011, tous les agents seront appelés à participer aux élections professionnelles ; celles-ci ont pour but d'élire les représentants des personnels qui siégeront jusqu'en 2015 dans les instances paritaires (CAPA, CAPN, GT) et qui seront vos représentants auprès de l'administration à tous les moments importants de votre carrière : mutation, promotion, notation, avancement, congé formation...

Durant cette même semaine, les personnels voteront également pour élire les Comités Techniques qui débattent de l'organisation du service et des orientations en matière de gestion des personnels, tant au niveau académique que national.

Cette année le vote aura lieu selon une procédure électronique : chacun pourra voter depuis son ordinateur personnel ou à l'aide d'un ordinateur dédié dans son établissement.

En participant à ces élections et en votant pour le SNES-FSU, vous donnerez à vos élus une représentativité forte et incontournable, seul moyen de peser dans les négociations. **En 2011, renforçons le SNES et la FSU afin de faire entendre notre voix !**

